

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
25 JUIIN 2019

DATE d'AFFICHAGE
8 JUILLET 2019

NOMBRE de CONSEILLERS :

En exercice : 37
Présents : 28
Votants : 35

L'an deux mille dix-neuf,

le 2 juillet à dix heure,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du Lenn d'Ambon en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mmes Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Daniel BOURZEIX, - Joseph BROHAN, - Mme Nathalie CALLE, - MM. Yoann COLPIN, - Michel CRIAUD, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Mme Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Pierre PRAT, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : Mme Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY, - M. Jean-François BREGER, - Mme Marie-Thérèse CABON, - M. Alain DANIEL, - Mme Emmanuelle GONCALVES, - M. Gérard GUILLOTIN, - Mme Mireille LUCAS, - M. Jean-Pierre PRUNAUT, - Mme Régine ROSSET.

Mme Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY donne pouvoir à M. Jean-Marie LABESSE

M. Jean-François BREGER donne pouvoir à M. Christian DROUAL

Mme Marie-Thérèse CABON donne pouvoir à Mme Christine SAVARY

M. Alain DANIEL donne pouvoir à M. Daniel BOURZEIX

Mme Emmanuelle GONCALVES donne pouvoir à M. Joël BOURRIGAUD

M. Gérard GUILLOTIN donne pouvoir à Mme Odile ORJUBIN

M. Jean-Pierre PRUNAUT donne pouvoir à M. Joseph BROHAN

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Jean-Louis GACHE a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION N°95-2019 – TOURISME - VALIDATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION
2018 DE L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE**

M. Jean-Marie LABESSE, Vice-président en charge du tourisme, rappelle que le Comité de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire, lors de sa séance du 9 avril 2019, a approuvé le Compte Administratif 2018 accompagné du Compte de Gestion.

Conformément aux dispositions des articles L. 133-8 et R. 133-13 à R. 133-16 du Code du Tourisme, ces comptes doivent être soumis à l'approbation du Conseil Communautaire.

Le Compte Administratif 2018 fait notamment état des éléments suivants :

Section de fonctionnement

| | |
|--|---------------------|
| Recettes de l'exercice | 706 757,32 € |
| Dépenses de l'exercice | 672 597,91 € |
| Excédent de l'exercice | 34 159,41 € |
| Excédent de l'exercice reporté | 147 009,64 € |
| Excédent global de fonctionnement | 181 169,05 € |

Section d'Investissement

| | |
|---|--------------------|
| Recettes de l'exercice | 92 009,98 € |
| Dépenses de l'exercice | 89 432,21 € |
| Excédent de l'exercice | 2 577,77 € |
| Restes à réaliser à reporter en 2019 | 0,00 € |
| Excédent de l'exercice reporté | 61 448,66 € |
| Excédent global d'investissement | 64 026,43 € |
| Excédent global | 245 195,48 |

Au vu des éléments ci-dessus exposés, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif et le compte de gestion 2018 de l'EPIC « Office de Tourisme Communautaire », tels qu'annexés.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 05/08/19
Le Président,

